

DEUX DISCOURS À LA NATION AMÉRICAINE.

GEORGE WASHINGTON.

*Son intégrité était très pure, et sa justice
la plus inflexible que j'aie connue.*

Thomas Jefferson à Walter Jones,
janvier 1814.

1789-1796 : ces deux dates encadrent la dernière période de la vie publique de George Washington, marquant le début et le terme de ses mandats de Président des États-Unis. Le 30 avril 1789, Washington s'adresse pour la première fois au Congrès réuni à New York pour lui faire part des sentiments qui l'animent au moment de prendre ses fonctions ; le 13 septembre 1796, quelques semaines avant l'expiration de son second mandat, il publie dans l'American Daily Advertiser, à Philadelphie, son discours d'adieu à la nation américaine.

Le discours d'adieu et, dans une moindre mesure, le discours inaugural, sont aujourd'hui des textes canoniques de l'historiographie américaine. Du légendaire qui s'est établi autour de la personne et du rôle de Washington dans la formation des États-Unis, ils représentent en quelque sorte le texte originel, la trace qui permet de reconstituer aussi bien l'ampleur du projet national que le caractère exemplaire de celui auquel il a été initialement confié. Le légendaire prend égale-

ment appui sur les récits et les lettres qui demeurent de la guerre d'Indépendance, pendant laquelle Washington assumait le commandement général des forces continentales contre l'armée anglaise. À la différence de ces documents, cependant, les discours ont été prononcés, ou écrits, une fois la nation instituée par la constitution de 1787 : leur singularité leur vient du cadre juridique dont ils sont nés, établissant les devoirs du plus juste envers la communauté qui l'a choisi, et rappelant sa soumission aux principes de l'état de droit. Par opposition aux régimes européens, le titulaire de la première charge est ici l'obligé de ceux qui l'ont appelé à sa fonction : disposition sans précédent, il sert plus qu'il ne dirige, jusqu'au moment de s'effacer irrévocablement devant son successeur.

Le premier des deux discours se lit tout entier comme l'une des conséquences de l'adoption de la constitution par le Congrès continental, elle-même rendue possible par la reconnaissance de l'indépendance des États-Unis par l'Angleterre dans le traité de Paris en 1783. Washington y répond à sa désignation à la tête de l'exécutif, entérinant par sa présence même le partage des pouvoirs issu de la constitution. Nous sommes à l'instant de la fondation.

Par contraste, le discours d'adieu intervient dans un contexte déjà lourdement historicisé : la constitution a commencé de vivre, et, avec elle, son interprétation. Le deuxième mandat de Washington, obtenu à la fin de 1792, aura vu se tendre jusqu'à la rupture le conflit entre les deux hommes-clés de son administration, le secrétaire au Trésor, Hamilton, et le secrétaire d'État, Jefferson, opposés par leur vision du pouvoir fédéral. Soucieux d'établir durablement l'autorité du pays sur celle des états, et pour cette raison, réputé fédéraliste, Hamilton a obtenu la reprise de la dette des états par l'instance fédérale et la création de la banque des États-Unis ; développé une vision manufacturière, et donc industrielle, des États-Unis, pour accélérer la mobilité du capital et limiter la dépendance à

l'égard des produits européens. Jefferson est resté dans le même temps l'avocat d'un pouvoir fédéral minimal, cantonné aux relations avec les nations étrangères, et d'une république américaine vouée au capital foncier et à l'agriculture. Le conflit entre la France et l'Angleterre, à partir de 1793, a magnifié l'opposition, Jefferson recommandant l'entrée en guerre aux côtés de la France, l'alliée historique, Hamilton la neutralité. Washington, au prix de la division, a opté pour les positions d'Hamilton, préparant les voies à la formation de l'opposition républicaine et au bipartisme qui devait conduire Jefferson à la présidence en 1801.

À la date du premier discours, l'unanimité nationale sur la personne de Washington est inentamée. Justifiée par son rôle dans la guerre d'Indépendance, sa désignation à la Présidence était acquise dès les débats de l'été 1787 sur le texte de la constitution, au point d'avoir permis de laisser en suspens certaines des dispositions touchant l'exécutif. Il était admis que l'expérience seule de ce pouvoir permettrait de les fixer ; et que cette expérience, étant confiée à un homme qui avait su résister à la tentation d'utiliser l'armée qu'il commandait contre les représentants de la nation, en 1783, ne tournerait pas à l'exercice d'un pouvoir d'inspiration monarchique ou impériale. Il est même probable que le principe d'une branche exécutive ait été accepté parce que Washington se tenait prêt à en assumer la responsabilité ; et que la fonction présidentielle ait été définie par référence à ses qualités, parmi lesquelles son intégrité sans faille et sa loyauté à l'égard du principe républicain.

En plusieurs points, le discours inaugural souligne que l'exécutif n'a pas d'essence manifeste, et que son rôle est véritablement à créer. Pour cette raison même, le discours porte moins sur l'institution de la fonction que sur son premier titulaire. Lequel, s'offrant à la nation, met en avant sa propension à l'erreur, ses dons incertains — s'absente,

dirait-on, de son autorité singulière en désignant la Providence comme le premier guide de son action. Jusque dans l'insistance mise à décliner toute rémunération pour ses services, Washington exonère la charge présidentielle de la visibilité excessive de la personne qui l'exerce : reçue plus qu'elle n'est sollicitée, elle témoigne en faveur de la nation, non de son mandataire.

Cette humilité n'est pas seulement rhétorique. Elle est à proportion de la conscience qu'il avait d'établir, par chacun de ses actes, un précédent, et donc un héritage. Associé au destin d'une nation nouvelle, désigné à l'attention de tous, Washington inaugure une histoire particulière. Sur le point de l'orienter, il fixe dans la langue cet instant où il incarne encore, très uniment, la Loi établie par et pour le peuple des États-Unis et, serviteur sans tache, l'exemple propre à l'exalter et à la faire perdurer dans le temps.

Inscrit dans un contexte polémique, et l'unanimité première s'étant perdue sous l'effet du conflit entre fédéralistes et républicains, le discours d'adieu renverse la logique d'oblation de la première adresse. Elle élimine de la version publiée, à la demande d'Hamilton, la plupart des remarques portant sur sa personne et son administration que Washington y avait d'abord incluses. La rédaction initiale insistait sur les erreurs commises au cours des deux mandats, appelant à nouveau l'attention du lecteur sur la dimension faillible du modèle. La seconde, hormis dans les premiers paragraphes, les ignore. La voix intime, personnelle, la seule offerte à l'instant de la fondation, le cède à la voix plus austère et magistrale de celui qui, refusant de considérer un troisième mandat, se prépare à transmettre le dépôt précieux de la constitution, que les circonstances menacent d'altérer. L'institution de la présidence, la Loi même, figurent ici l'instance qui autorise la parole; mais non l'action qui devait s'employer à les faire vivre aux yeux de la nation.

Non que la dimension personnelle se soit entièrement effacée. Le discours d'adieu reste en premier lieu un acte de justification politique, dans lequel Washington revient sur le principal facteur d'affaiblissement de l'édifice national à l'œuvre, selon lui, durant sa présidence : les dissensions partisans sur les questions de politique intérieure, prolongées à l'extérieur par les prises de position respectives de Hamilton et de Jefferson sur le conflit franco-britannique et ses conséquences pour les États-Unis. D'où sa dénonciation des partis et la postulation de la neutralité comme la seule politique étrangère susceptible de convenir aux États-Unis à ce stade de leur histoire. Les événements l'ont d'ailleurs renié dans les deux cas, le régime des partis étant de facto établi au moment de son départ, et la neutralité étant abandonnée sous l'administration Monroe. Au-delà de la justification, demeure cependant l'intention du legs, qui transcende les circonstances et la personne même du Président pour confier aux générations futures le soin de préserver la lettre et l'esprit du pacte américain.

Ce basculement, où s'esquisse l'effacement du locuteur devant le texte même de la constitution, est encore figurable dans les circonstances mêmes des deux discours. Pour son discours d'inauguration, Washington s'est présenté lui-même devant les sénateurs et les représentants, et a fait de sa présence l'un des facteurs de la conviction: selon Fisher Ames, l'un des témoins de l'événement, « Washington m'est apparu comme une allégorie qui personnifiait la vertu et s'adressait à ceux dont elle ferait ses adorateurs. Son pouvoir sur le cœur n'a jamais été plus grand ». En 1796, perçu comme l'homme d'une faction, entré dans l'histoire et blessé par elle, Washington préfère à la confrontation du Congrès la publication dans un journal réputé non partisan : le texte, et non la voix, la solitude, et non le lieu du débat. Dans ce mouvement de retrait, destiné à préserver la dimension juridique du discours, dans la substitu-

tion du texte imprimé à la voix singulière, il faut lire aussi la dissociation de la Loi d'avec son illustration parmi les hommes!

Philippe BLANC.

Les deux discours sont traduits à partir du texte procuré par John Rhodehamel dans son édition des *Writings* de Washington publiée par la *Library of America* (New York, 1997). La version française respecte les usages de ponctuation retenus par cette édition.

DISCOURS INAUGURAL.

30 AVRIL 1789.

*Concitoyens du Sénat et
de la Chambre des Représentants*

PARMI les vicissitudes de la vie, aucun événement n'aurait pu me remplir d'une anxiété plus grande que celui dont la notification m'a été transmise par votre ordre, et que j'ai reçue le quatorze de ce mois². Appelé par mon Pays, dont je ne puis entendre la voix sans vénération ni amour, je quitte une retraite que j'avais choisie avec la plus chère prédilection, et selon une décision que je croyais irrévocable, pour être l'asile de mes jours déclinants : une retraite rendue chaque jour plus nécessaire et plus précieuse à mes yeux par l'habitude s'ajoutant à l'inclination, et les accidents fréquents de ma santé augmentant les atteintes infligées par le temps. L'ampleur et la difficulté de la tâche, qui provoqueraient chez le plus sage et le plus expérimenté d'entre nous l'examen défiant de ses capacités, ne pouvaient par ailleurs qu'envahir d'un sentiment de découragement un homme qui, ayant hérité de la nature des dons médiocres

² Son élection unanime à la première Présidence des États-Unis.

et également inexpérimenté dans les devoirs de l'administration civile, devrait être plus qu'un autre conscient de ses imperfections. Pris dans ce conflit de sentiments, je puis seulement déclarer que je me suis toujours efforcé d'assumer mon devoir à partir d'une juste appréciation des circonstances qui peuvent l'affecter. Tout ce que j'ose espérer est que si, en accomplissant cette tâche, je me suis laissé entraîner à l'excès par le souvenir reconnaissant de situations plus anciennes, ou par l'affection suscitée par cette preuve transcendante de la confiance de mes concitoyens ; et que j'ai donc insuffisamment pris en compte mon incapacité et mon peu d'inclination pour les obligations lourdes et nouvelles qui se présentent à moi ; mon *erreur* sera réparée par les motifs qui m'ont égaré, et ses conséquences seront jugées par mon Pays avec un peu de cette partialité dans laquelle elles trouvent leur origine.

Puisque telles sont les impressions qui m'ont accompagné à l'instant d'occuper, obéissant à l'appel public, la présente position ; il serait particulièrement impropre d'omettre, dans ce premier Acte officiel, mes supplications ferventes à l'Être Tout Puissant qui régit l'Univers, préside au Conseil des Nations, et dont l'aide providentielle peut suppléer aux défauts des hommes, pour que sa bénédiction puisse vouer aux libertés et au bonheur du Peuple des États-Unis un Gouvernement institué par ce même Peuple dans ce but essentiel : et puisse permettre à chacun des instruments employés dans son administration de mener avec succès les fonctions qui lui reviennent. En offrant cet hommage à l'Auteur de tout bien public et privé, je m'assure qu'il exprime vos sentiments non moins que les miens propres, ou ceux de mes concitoyens en général : Aucun Peuple ne saurait être induit davantage à reconnaître et à adorer la main invisible qui

conduit les Affaires des hommes, que le Peuple des États-Unis. Chacune des étapes qui l'ont fait progresser vers le statut de nation indépendante semble avoir été distinguée par quelque marque de l'action providentielle. Et dans l'importante révolution qui vient de s'accomplir dans le système de leur Gouvernement Uni, les délibérations pacifiques et le consentement volontaire de communautés par ailleurs si dissemblables, dont résulte cet événement, ne peuvent être comparés avec les moyens par lesquels la plupart des Gouvernements ont été établis, sans quelque expression de pieuse gratitude et l'humble anticipation des bénédictions à venir que laisse présager le passé. Ces réflexions, nées de la crise présente, se sont imposées trop fortement à mon esprit pour être passées sous silence. Vous me rejoindrez, je crois, dans la pensée qu'elles étaient celles sous l'auspice desquelles l'action d'un Gouvernement neuf et libre pouvaient le plus favorablement commencer.

Par l'article établissant le Département Exécutif, il est fait un devoir au Président de « recommander à votre considération telles mesures qu'il jugera nécessaires et expédientes ». Les circonstances dans lesquelles je vous rencontre aujourd'hui me laisseront libre de ne pas entrer dans ce sujet, sinon par le moyen d'une référence à la Grande Charte Constitutionnelle qui vous réunit ; laquelle, en définissant vos pouvoirs, désigne les objets auxquels vos soins doivent être donnés. Il sera plus approprié à la circonstance présente, et plus en rapport avec les sentiments qui m'agitent, de substituer à une recommandation portant sur des mesures particulières, le tribut dû aux talents, à la rectitude et au patriotisme qui caractérisent les personnes choisies pour les définir et les adopter. Dans ces honorables qualifications, je vois les signes les plus sûrs qu'il n'existera, d'une part, aucun

préjugé ou attachement local ; aucune vue séparée, aucune animosité partisane pour détourner l'œil compréhensif et égal qui doit veiller sur ce grand Assemblage de communautés et d'intérêts : et d'autre part, que les fondations de notre politique nationale seront posées selon les purs et immuables principes de la moralité privée ; et que la prééminence du Gouvernement libre sera rendue exemplaire par tous les attributs qui peuvent emporter l'affection de ses Citoyens, et commander le respect du monde. Je m'attarde sur cette perspective avec toutes les satisfactions qu'un amour ardent pour mon Pays peut inspirer : puisqu'il n'y a pas de vérité plus complètement établie que celle qui veut qu'il existe dans l'économie et le cours de la nature une union indissoluble entre la vertu et le bonheur, entre le devoir et l'avantage, entre les vraies maximes d'une politique honnête et magnanime et les solides récompenses de la prospérité et de la félicité publiques : Puisque nous ne devons pas être moins persuadés que les sourires bienveillants de la Providence ne sauraient se porter sur une nation qui méprise les règles éternelles de l'ordre et du droit, que le Ciel lui-même a prescrites : Et puisque la conservation du feu sacré de la liberté, et la destinée du modèle Républicain de Gouvernement sont à juste titre considérés comme si *profondément*, peut-être si *définitivement* en jeu dans l'expérience confiée aux mains du peuple Américain.

Outre les objets ordinaires confiés à votre attention, il vous appartiendra de décider jusqu'à quel point l'exercice du pouvoir occasionnel qui vous est délégué par l'article Cinq de la Constitution³ est rendu expédient dans la conjoncture présente par la nature des objections

³ Le pouvoir d'amender la Constitution.

qui ont été formulées à l'encontre du Système, ou par le degré d'inquiétude qui les a fait naître. Au lieu de me livrer à des recommandations particulières sur ce sujet, pour lequel je ne dispose d'aucune des lumières que peut donner une compétence établie, je m'en remettrai à nouveau à mon entière confiance en votre discernement et votre souci du bien public : Car je m'assure que tandis que vous vous abstenrez de toute altération qui puisse mettre en danger les bénéfices d'un Gouvernement Uni et efficace, ou qui devrait attendre les leçons de l'expérience ; le respect pour les droits spécifiques des hommes libres, et la considération de l'harmonie publique, influenceront suffisamment sur vos délibérations destinées à établir les moyens de renforcer solidement le premier, et de promouvoir sûrement et avantageusement la seconde.

Aux observations qui précèdent je dois en ajouter une, adressée particulièrement à la Chambre des Représentants. Elle me concerne ; elle sera donc aussi brève que possible. Lorsque l'honneur m'a été fait d'être appelé pour la première fois au service de mon Pays, alors à la veille d'un combat difficile pour la cause de ses libertés, la lumière à laquelle j'ai considéré mon devoir m'a fait renoncer à toute compensation pécuniaire. De cette résolution, je ne me suis jamais écarté — Et étant encore sous l'effet des impressions qui l'ont suscitée, je dois décliner de recevoir, comme ne pouvant s'appliquer à moi-même, tout ou partie des émoluments personnels qui seront prévus sous la forme d'une provision permanente pour le Département Exécutif ; et je dois donc vous prier de limiter les estimations pécuniaires pour la Position dans laquelle je suis placé, aussi longtemps qu'elle sera mienne, aux dépenses réelles qu'il arrivera au bien public de requérir.

Vous ayant ainsi fait part de mes sentiments, tels qu'ils ont été éveillés par l'occasion qui nous rassemble, je prendrai maintenant congé ; mais non sans recourir une fois encore au Père bienveillant de l'espèce humaine, en le suppliant humblement, puisqu'il lui a plu de favoriser le peuple Américain en lui donnant la possibilité de délibérer dans une parfaite tranquillité et de se prononcer avec une unanimité sans égale sur la forme du Gouvernement, la sûreté de son Union et l'avancement de son bonheur ; de faire en sorte que cette bénédiction divine puisse être également *visible* dans les vues élargies — les consultations tempérées et les sages mesures dont dépendra le succès de ce Gouvernement.

DISCOURS D'ADIEU.

17 SEPTEMBRE 1796.

AMIS et Concitoyens : à l'approche d'une nouvelle élection du Citoyen à qui sera confiée l'Administration du gouvernement Exécutif des États-Unis, et le temps étant venu de vous employer à désigner la personne qui doit assumer cette charge importante, je crois approprié, surtout s'il en résulte une expression plus nette de la voix publique, de vous informer aujourd'hui de la résolution que j'ai prise de décliner d'être considéré au nombre de ceux qui composent votre choix.

Soyez assurés, cependant, que cette résolution n'a pas été prise sans considérer tous les liens qui unissent à son pays un citoyen conscient de ses devoirs, et qu'en retirant l'offre de services que mon silence pourrait signifier dans la situation que j'occupe, je n'obéis nullement à un moindre zèle pour vos intérêts futurs ni ne manque au respect reconnaissant que j'ai pour vos attentions passées ; mais que je m'appuie sur l'entière conviction que cette décision est compatible avec ce zèle et ce respect.

L'acceptation, puis l'exercice de la charge à laquelle vos Suffrages m'ont appelé par deux fois, ont représenté un égal sacrifice de l'inclination à l'opinion que je me formais de mon devoir, et au désir de déférer à ce qui m'apparaissait comme votre souhait. J'ai constamment

espéré qu'il ait été plus tôt en mon pouvoir, pour des motifs qu'il m'était impossible d'ignorer, de retourner à la retraite dont j'avais été tiré malgré moi. Le désir que j'avais de me retirer avant la dernière Élection m'avait même conduit à la préparation d'un discours destiné à vous l'apprendre ; mais une mûre réflexion sur la situation alors complexe et difficile de nos Affaires avec les Nations étrangères, et l'avis unanime de personnes qui avaient droit à ma confiance, m'ont conduit à renoncer à ce projet.

Je me réjouis que la nature de vos préoccupations, qu'elles touchent aux affaires extérieures ou intérieures, ne rende plus la poursuite de l'inclination incompatible avec le sentiment du devoir ou de la convenance ; et, quelle que soit la partialité avec laquelle mes services peuvent être jugés, je suis persuadé que dans l'état présent de notre pays, vous ne désapprouverez pas ma décision de me retirer.

Les impressions qui étaient les miennes lorsque j'ai entrepris d'assumer cette charge difficile, ont été évoquées en temps opportun. Dans l'exécution de ma mission, je dirai seulement que j'ai, avec de bonnes intentions, mis au service de l'Organisation et de l'Administration du gouvernement les meilleurs efforts dont était capable un jugement très faillible. Conscient, dès l'origine, de l'infériorité de mes qualifications, j'ai vu l'expérience renforcer à mes yeux, et peut-être plus encore aux yeux des autres, les motifs de défiance envers moi-même ; et le poids plus lourd des années m'avertit chaque jour davantage que l'ombre de la retraite m'est aussi nécessaire qu'elle est bienvenue. Je m'assure que si certaines circonstances ont donné une valeur particulière à mes services, elles n'étaient que temporaires ; et j'ai la consolation de penser que, tandis que le choix et la pru-

dence m'invitent à quitter la scène politique, le patriotisme lui-même ne me l'interdit pas.

En attendant le moment qui mettra un terme à ma vie publique, mes sentiments ne me permettent pas de suspendre la reconnaissance de la dette de profonde gratitude que j'ai contractée envers mon pays bien-aimé, pour les honneurs nombreux qu'il m'a conférés ; plus encore pour la confiance constante avec laquelle il m'a donné son soutien ; et pour les occasions qu'il m'a procurées de lui manifester mon attachement inviolable, par des services loyaux et persévérants, bien qu'inférieurs en utilité à mon zèle. Si, de ces services, des bienfaits ont pu découler pour notre pays, qu'il soit toujours rappelé à votre éloge, et comme un exemple instructif dans nos annales, qu'en des circonstances dans lesquelles les Passions agitées en tout sens étaient propres à nous égarer, au milieu d'apparences parfois trompeuses, de changements de fortune souvent décourageants, dans des situations dans lesquelles plus d'une fois le manque de Succès a suscité l'esprit critique, la constance de votre soutien s'est révélée l'appui essentiel de nos efforts, et le garant des projets qui les ont mobilisés. Profondément pénétré de cette idée, je l'emporterai dans ma tombe, comme une incitation à former des vœux incessants pour que le Ciel continue de vous favoriser des marques les plus choisies de sa bienveillance ; que votre Union et votre affection fraternelle demeurent toujours ; que la libre constitution, qui est votre œuvre, puisse être préservée comme un objet sacré ; que son Administration, dans chaque département, puisse être empreinte de sagesse et de Vertu ; qu'à la fin, le bonheur du peuple de ces États, sous les auspices de la liberté, puisse être rendu complet, par une conservation si attentive et un usage si prudent de cette bénédiction qu'il en acquière la gloire de pouvoir être

recommandé aux louanges, à l'affection et à l'adoption de chaque nation qui s'en trouve encore privée.

Ici, peut-être, devrais-je m'arrêter. Mais la sollicitude que j'ai de votre bien-être, qui ne cessera qu'avec ma vie, et l'appréhension du danger, propre à cette sollicitude, me pressent en cette occasion d'offrir à votre considération solennelle et de recommander à votre attention quelques pensées ; lesquelles résultent de méditations et d'observations fréquentes et m'apparaissent tout à faits déterminantes dans la continuation de votre bonheur en tant que Peuple. Elles vous sont offertes avec une liberté d'autant plus grande que vous n'y pouvez voir que les avertissements désintéressés d'un ami qui vous quitte et ne saurait avoir aucune raison personnelle de déguiser ses conseils. Je m'autorise encore, en cette circonstance, du sort indulgent que vous avez réservé à mes sentiments en une précédente et semblable occasion.

Si fortement lié à chaque fibre de votre cœur est votre amour de la liberté, qu'il n'est nul besoin de ma recommandation pour fortifier ou confirmer ce sentiment.

L'Unité du Gouvernement qui vous constitue en un seul Peuple vous est également chère aujourd'hui. À juste titre ; car c'est un Pilier majeur dans l'Édifice de votre indépendance véritable, le soutien de votre tranquillité à l'intérieur ; de votre paix à l'extérieur ; de votre sécurité ; de votre prospérité ; de cette Liberté même que vous placez à si haut prix. Mais comme il est aisé de prévoir que pour différentes causes et en différents lieux des efforts nombreux seront déployés, et des artifices employés, pour affaiblir en vous la conviction de cette vérité ; comme cette Unité est le point de votre forteresse politique vers lequel les batteries de vos ennemis intérieurs et extérieurs seront le plus constamment et le plus activement pointées (bien que de manière souvent dissimulée

et insidieuse), il est d'une importance majeure que vous estimiez à son prix la valeur considérable de votre Union nationale pour votre bonheur individuel et collectif ; que vous nourrissiez pour elle un attachement cordial, quotidien et permanent ; vous habituant à y penser et à en parler comme du Palladium de votre sécurité et de votre prospérité politiques ; veillant à sa préservation avec un soin jaloux ; luttant contre tout ce qui pourrait traduire ne serait-ce qu'un signe qu'elle puisse être un jour abandonnée, et regardant avec indignation les prémices de toute tentative qui viserait à éloigner une partie de notre Pays du repos ou à affaiblir les liens sacrés qui en tiennent attachés aujourd'hui les différents membres.

La sympathie et l'intérêt vous y portent. Citoyens par naissance ou par choix d'un pays commun, ce pays a droit à votre affection. Le nom d'AMÉRICAIN, qui vous appartient comme membre d'une nation, doit toujours exalter en vous le juste orgueil du Patriotisme, plus qu'aucun autre nom dérivé de distinctions locales. À l'exception de différences mineures, vous avez la même Religion, les mêmes Mœurs, les mêmes Habitudes et les mêmes Principes politiques. Vous avez, pour une cause commune, combattu et triomphé ensemble. L'indépendance et la liberté que vous possédez sont l'œuvre d'instances conjointes, et d'efforts partagés ; de dangers, de souffrances et de succès communs.

Mais ces considérations, aussi fortement qu'elles puissent s'adresser à votre sensibilité, le cèdent devant celles qui s'appliquent plus immédiatement à votre Intérêt. Ici chaque partie de notre pays trouve les raisons les plus impérieuses de protéger et de conserver soigneusement l'Union du tout.

Le *Nord*, engagé dans une libre relation avec le *Sud*, protégé par les lois identiques d'un gouvernement

commun, trouve dans les productions de celui-ci de vastes ressources complémentaires pour ses entreprises Maritimes et commerciales et des matières précieuses pour son industrie manufacturière. Le *Sud*, engagé dans la même Relation, bénéficiant de l'Action du *Nord*, voit son agriculture se développer. Détournant vers ses propres canaux les marins du *Nord*, il trouve sa navigation particulière renforcée ; et tandis qu'il contribue par différents moyens à entretenir et à augmenter le flux général de la navigation Nationale, il en attend la protection d'une force Maritime, à laquelle il est lui-même insuffisamment adapté. L'*Est*, dans une relation semblable avec l'*Ouest*, trouve déjà, et trouvera toujours plus dans l'amélioration progressive des communications intérieures, une voie de passage précieuse pour les marchandises qu'il importe de l'étranger, ou fabrique lui-même. L'*Ouest* tire de l'*Est* les éléments nécessaires à sa croissance et à son confort, et, considération de plus grande conséquence, il lui faut devoir la jouissance sûre de débouchés indispensables à ses propres productions, au poids, à l'influence et à la future force maritime de la façade Atlantique de l'Union, dirigée par une indissoluble communauté d'Intérêt en tant qu'une seule Nation. Toute autre disposition par laquelle l'*Ouest* serait amené à détenir cet avantage essentiel, qu'il soit dérivé de sa propre force séparée, ou d'un lien apostat et non naturel avec une Puissance étrangère, sera naturellement précaire.

Tandis que chacune des parties de notre pays se sent ainsi un Intérêt immédiat et particulier dans l'Union, toutes les parties combinées ne peuvent manquer de trouver dans la masse unie de moyens et d'efforts une force et des ressources plus grandes, une protection proportionnellement plus forte vis-à-vis des dangers extérieurs, une interruption moins fréquente de leur Paix

avec les Nations étrangères ; et, gain inestimable, elles doivent retirer de l'Union la possibilité d'être exemptées de ces conflits et Guerres entre elles-mêmes, qui affligent si fréquemment les pays voisins que ne lie pas la même forme de gouvernement ; conflits et Guerres que leurs rivalités propres suffiraient seules à produire, mais que des alliances étrangères, des liens et des intrigues contraires stimuleraient et envenimeraient. Elles éviteront ainsi la nécessité de ces établissements Militaires trop grands, lesquels, sous toute forme de Gouvernement, augurent mal de la liberté, et qu'il faut considérer comme particulièrement hostiles à la Liberté Républicaine : C'est en ce sens que votre Union devrait être considérée comme la source principale de votre liberté, et que l'amour de l'une devrait vous rendre chère la préservation de l'autre.

Ces considérations convaincront tout esprit réfléchi et vertueux ; elles démontrent que la continuation de l'UNION est le premier objet du désir Patriotique. Doit-on douter qu'un gouvernement commun puisse embrasser une sphère aussi grande ? Laissons l'expérience trancher ce point. Se prêter à la spéculation pure dans une telle situation est criminel. Nous sommes autorisés à espérer qu'une organisation propre du tout, avec l'action auxiliaire des gouvernements des Sous divisions respectives, favorisera le sort heureux de cette expérience, qui vaut d'être entreprise. Étant donné des raisons aussi puissantes et évidentes en faveur de l'Union, qui touchent toutes les parties de notre pays, il y aura toujours des raisons de se défier du patriotisme de ceux qui s'efforcent d'affaiblir ses liens tant que l'impossibilité de cette expérience n'a pas été démontrée.

En considérant les causes qui peuvent troubler notre Union, je retiens comme une source d'inquiétude qu'une

justification ait pu être donnée au fait de caractériser les parties par des distinctions géographiques : *Nord* et *Sud* ; *Atlantique* et *Ouest* ; dont certains pourraient s'autoriser pour laisser croire qu'il existe une différence réelle entre les intérêts et les points de vues locaux. L'un des moyens dont dispose un Parti pour acquérir de l'influence dans certaines régions, consiste à déformer les opinions et les buts des autres Régions. Vous ne saurez vous protéger assez contre les jalousies et les amertumes que suscitent ces tentatives. Elles tendent à rendre étrangers les uns aux autres ceux que devrait lier une affection fraternelle. Les Habitants de notre région Occidentale ont été récemment instruits sur ce point. Ils ont vu, dans la Négociation par l'Exécutif et dans la ratification unanime par le Sénat, du Traité avec l'Espagne, et dans la satisfaction universelle suscitée par l'événement à travers les États-Unis, une preuve décisive du peu de fondement de la suspicion selon laquelle le Gouvernement Général et les États Atlantiques auraient une politique hostile à leurs Intérêts au sujet du MISSISSIPI. Ils ont été témoins de la formation de deux Traités, celui avec la G : Bretagne et celui avec l'Espagne, qui leur assurent tout ce qu'ils pouvaient désirer, concernant nos relations Extérieures, pour se voir confirmer leur prospérité. Ne serait-il pas sage qu'ils s'en remettent pour la conservation de ces avantages à l'UNION qui les leur a procurés ? Ne fermeront-ils pas leur oreille à ces conseillers, s'ils existent, qui voudraient les séparer de leurs Frères et les rapprocher des Étrangers ?

Un Gouvernement pour l'ensemble est indispensable à l'efficacité et à la durée de Votre Union. Aucune Alliance entre les parties, aussi stricte soit-elle, ne peut le remplacer. Elle connaîtrait inévitablement les infractions et les ruptures auxquelles toutes les Alliances ont tou-

jours été sujettes. Pénétrés de cette vérité, vous avez progressé en adoptant une Constitution de Gouvernement, mieux adaptée que la précédente à une Union intime et à la gestion efficace de vos préoccupations communes. Né de notre propre choix, libre d'influences et de contraintes, adopté après enquête et mûre délibération, libre dans ses principes et dans la distribution des pouvoirs, unissant la sécurité à la force, et contenant en lui-même une provision pour son propre amendement, ce gouvernement a un juste droit à votre confiance et à votre soutien. Le respect de son autorité, l'obéissance à ses Lois, l'adhésion à ses mesures, sont des devoirs prescrits par les maximes fondamentales de la vraie Liberté. La base de nos systèmes politiques est le droit des peuples de former et de modifier leurs Constitutions de Gouvernement. Mais la Constitution existante, jusqu'à ce qu'elle soit modifiée par un acte explicite et authentique du Peuple tout entier, est une obligation sacrée. L'idée même du pouvoir et du droit du Peuple à établir son Gouvernement suppose le devoir pour chaque Individu d'obéir au Gouvernement établi.

Tous les obstacles à l'exécution des Lois, toutes les combinaisons et les Associations, aussi plausibles soient-elles, qui ont pour intention réelle de diriger, contrôler, ou intimider la délibération et l'action régulières des autorités Constituées détruisent ce principe fondamental et lui sont fatals. Ils servent à organiser les factions, à leur donner une force artificielle et extraordinaire ; à mettre à la place de la volonté déléguée de la Nation, la volonté d'un parti, fraction mineure, mais habile et entreprenante, de la Communauté ; et, selon les victoires alternées des différents partis, à faire de l'administration publique le Miroir des projets mal concertés et incohérents de ce parti, plutôt que l'organe des projets d'ensemble prépa-

rés par les instances communes et amendés en fonction des intérêts mutuels. De quelque manière que les combinaisons ou Associations que j'ai décrites puissent un jour répondre aux fins populaires, elles deviendront sans doute avec le cours du temps des instruments puissants qui permettront à des hommes rusés, ambitieux et sans principes de subvertir le Pouvoir du Peuple, et d'usurper pour eux-mêmes les rênes du Gouvernement ; détruisant après coup les instruments mêmes qui les ont élevés à cette injuste domination.

Pour permettre la conservation de votre Gouvernement et la continuation de votre félicité présente, vous devez non seulement lutter fermement contre toute opposition irrégulière à son autorité établie, mais aussi résister à l'esprit d'innovation qui porte sur ses principes, aussi spécieux qu'en soient les prétextes. Une manière d'attenter à ces principes peut être d'effectuer dans la Constitution des altérations qui affecteront l'énergie du système, et mineront ainsi ce qui ne peut être rejeté ouvertement. Dans tous les changements auxquels vous pourrez être conviés, rappelez-vous que le temps et l'habitude sont au moins aussi nécessaires pour établir le caractère véritable des Gouvernements que celui d'autres institutions humaines ; que l'expérience est l'étalon le plus certain d'après lequel juger les véritables tendances de la Constitution d'un pays ; que l'inclination à procéder à des changements à partir de simples hypothèses et en fonction de l'opinion expose à des altérations perpétuelles, en raison même de la variété infinie des hypothèses et de l'opinion : et rappelez-vous tout particulièrement que pour la gestion efficace de vos intérêts communs, dans un pays aussi grand que le vôtre, un Gouvernement d'une vigueur aussi grande que celle que justifie l'entière protection de la Liberté est indispensable.

La liberté elle-même trouvera dans un tel Gouvernement, avec des pouvoirs proprement distribués et adaptés, son Gardien le plus Sûr. Elle n'est en vérité plus rien qu'un nom, lorsque le Gouvernement est trop faible pour résister aux entreprises des factions, contenir chaque membre de la Société à l'intérieur des limites prescrites par les lois et les maintenir tous dans la jouissance sûre et tranquille des droits de la personne et de la propriété.

Je vous ai déjà indiqué le danger que représentent des Partis au sein de l'État, avec référence particulière à l'établissement de ceux-ci sur la base de différences Géographiques. Permettez-moi maintenant d'adopter une vue plus large, et de vous mettre en garde très solennellement contre les effets pernicieux de l'Esprit de Parti, généralement.

Cet esprit est malheureusement indissociable de notre nature, ayant ses racines dans les passions les plus fortes de l'Esprit humain. Il existe sous différentes formes de Gouvernement, plus ou moins contenu, contrôlé, ou réprimé ; mais il apparaît le plus vivement dans ceux qui ont une forme populaire, dont il est véritablement le pire ennemi.

La domination alternée d'une faction sur l'autre, aiguisée par l'esprit de vengeance propre à la dissension des partis et auquel nous devons, à différentes époques, les plus terribles méfaits, représente en soi un despotisme effrayant. Mais elle conduit à la fin à un despotisme plus formel et plus durable. Les désordres et les misères qui en résultent inclinent graduellement l'esprit des hommes à rechercher la sécurité et le repos dans le pouvoir absolu d'un Individu : et tôt ou tard le chef d'une faction dominante, plus capable ou plus fortuné que ses concurrents, utilise cette disposition au bénéfice de sa propre élévation, qui se produit sur les ruines de la Liberté Publique.

Sans s'attendre à une extrémité de cette sorte (qui ne doit pas être néanmoins tout à fait ignorée), les méfaits communs et continuels de l'esprit de Parti sont suffisants pour inciter un Peuple sage à le décourager et à le restreindre.

Il sert toujours à distraire les Conseils Publics et à affaiblir l'administration Publique. Il agite la Communauté de jalousies infondées et de fausses alarmes, provoque l'animosité d'une partie contre l'autre, fomenté à l'occasion l'émeute et l'insurrection. Il ouvre la porte à l'influence et à la corruption étrangères, qui trouvent un accès facilité au gouvernement lui-même à travers le canal des passions partisans. Ainsi la politique et la volonté d'un pays sont-elles soumises à la politique et à la volonté d'un autre.

Certains estiment que les partis dans les pays libres sont d'utiles contrepoids à l'Administration du Gouvernement et servent à maintenir vivant l'esprit de la Liberté. Dans certaines limites, ils ont sans doute raison, et dans les Gouvernements d'essence Monarchique, le Patriotisme peut considérer avec indulgence, sinon avec faveur, l'esprit de parti. Mais dans ceux d'un caractère populaire, dans les Gouvernements purement électifs, l'esprit de parti ne doit pas être encouragé. En raison d'une tendance naturelle, il se trouvera toujours assez de cet esprit s'il doit être appliqué à des buts salutaires. Et puisqu'il existe un danger constant d'excès, l'effort devrait être, par la force de l'opinion publique, de le modérer et de l'adoucir. Un feu qui couve toujours exige une vigilance constante pour ne pas s'enflammer, de peur qu'au lieu de réchauffer, il ne se consume tout entier.

Il est également important que les habitudes de pensée dans un Pays libre inspirent de la prudence à ceux qui ont reçu la charge de l'administrer, en leur comman-

dant de se limiter à leur sphère constitutionnelle respective ; évitant dans l'exercice des Pouvoirs d'un département d'empiéter sur un autre. L'esprit d'empiétement tend à consolider les pouvoirs de tous les départements en un seul, et à créer ainsi, quelle que soit la forme du gouvernement, un despotisme réel. Une juste estimation de cet amour du pouvoir, et de l'inclination à en abuser, qui prédomine dans le cœur des hommes, est suffisante pour nous assurer de la vérité de cette proposition. La nécessité de contrôles mutuels dans l'exercice du pouvoir, en le divisant et en le distribuant entre différents dépositaires, et en les constituant chacun en Gardien du Bien Public contre l'envahissement des autres, est née d'expériences anciennes et modernes ; quelques-unes d'entre elles dans notre pays et sous nos yeux. Le maintien de ces contrôles est aussi nécessaire que leur institution. Si dans l'opinion du Peuple, la distribution ou la modification des pouvoirs Constitutionnels devaient un jour être jugées mauvaises, faisons en sorte de les corriger par un amendement selon la voie désignée par la Constitution. Mais qu'il n'y ait aucun changement usurpé ; car, bien qu'il arrive que de tels changements se fassent l'instrument du bien, ils sont aussi l'arme par laquelle les gouvernements libres sont habituellement détruits. Ils excèdent toujours en maux durables les bénéfices partiels ou temporaires que l'usage peut produire dans certains cas.

De toutes les dispositions et habitudes qui conduisent à la prospérité politique, la Religion et la moralité forment l'indispensable support. C'est en vain qu'il réclamerait le tribut du Patriotisme, celui qui travaillerait dans le même temps à subvertir ces grands Piliers du bonheur humain, ces ressorts les plus constants des devoirs des Hommes et des citoyens. Le Politique, tout autant que

l'homme pieux, doit les respecter et les chérir. Un volume ne suffirait pas à retracer tous les liens qu'ils entretiennent avec la félicité publique et privée. Que l'on se demande simplement quel asile sera accordé à la propriété, à la réputation, à la vie même, si le sens de l'obligation religieuse *déserte* les serments, qui sont les instruments d'investigation des Cours de Justice. Supposons un instant que la moralité puisse être maintenue sans la religion. Quoi qu'on puisse concéder à l'influence d'une éducation raffinée sur les esprits d'une structure particulière, la raison comme l'expérience nous interdisent d'espérer que la moralité Nationale puisse prévaloir sans le principe religieux.

Il est vrai que la vertu et la moralité sont un ressort nécessaire du gouvernement populaire. La règle s'étend avec plus ou moins de force à chaque espèce de Gouvernement libre. Quiconque en est un ami sincère, peut considérer avec indifférence les tentatives faites pour secouer les fondations de l'édifice.

Il faut donc promouvoir comme un objet de première importance les Institutions destinées à la diffusion du savoir. Dans la mesure où la structure d'un gouvernement donne force à l'opinion publique, il est essentiel que celle-ci soit éclairée.

Le crédit public doit être chéri comme une source considérable de force et de sécurité. L'un des moyens de le préserver est de l'utiliser aussi peu que possible : évitant les occasions de dépense en cultivant la paix, mais en se rappelant que des débours en temps opportun pour se préparer au danger empêche fréquemment des débours beaucoup plus importants quand il s'agit de le repousser ; évitant de la même manière l'accumulation des dettes, non seulement en évitant les occasions de dépense, mais aussi par des efforts vigoureux en temps de

Paix pour rembourser les dettes occasionnées par des guerres inévitables, sans jeter sur la postérité le fardeau que nous devrions nous-mêmes porter. L'exécution de ces maximes appartient à vos Représentants, mais l'opinion publique doit y adhérer. Pour faciliter la réalisation de ces devoirs, il est essentiel que conserviez à l'esprit que pour qu'une dette soit payée, il faut des Revenus ; que pour qu'il y ait des Revenus, il doit y avoir des Impôts ; qu'il n'y a pas d'impôt qui ne soit plus ou moins inopportun et déplaisant ; que l'embarras inséparable du choix des objets de l'impôt, choix toujours difficile, doit être une raison décisive pour établir sincèrement la Conduite du Gouvernement dans l'exercice de ce choix, et pour susciter l'adhésion aux mesures destinées à obtenir un Revenu que les exigences publiques peuvent imposer à tout moment.

Observez la bonne foi et la justice envers toutes les Nations. Cultivez la paix et l'harmonie avec toutes. La religion et la moralité vous commandent cette conduite ; peut-il en aller différemment de la bonne politique ? Il est digne d'une Nation libre, éclairée et bientôt grande de donner à l'humanité l'exemple magnanime et nouveau d'un Peuple toujours guidé par un sens exalté de la justice et de la bienveillance. Qui peut douter que dans la suite des temps, les fruits d'un tel plan ne compensent largement les avantages provisoires qui pourraient être perdus par une ferme adhésion à ce principe ? Se peut-il que la Providence n'ait pas attaché la félicité permanente de la Nation à sa vertu ? L'expérience est recommandée par chacun des sentiments qui ennoblissent la Nature humaine. Ses vices, hélas ! la rendraient-elle impossible ?

Dans l'exécution d'un tel plan, rien n'est plus essentiel que d'exclure les antipathies permanentes et invétérées pour certaines Nations, et l'attachement passionné

pour d'autres ; et qu'à leur place, soient cultivés des sentiments justes et amicaux envers toutes. Une Nation qui entretient à l'égard d'une autre nation une haine ou un penchant réguliers est en quelque sorte une esclave : esclave de son animosité ou de son affection, qui suffisent l'une ou l'autre à l'éloigner de son devoir et de son intérêt. L'antipathie chez une Nation pour une autre dispose plus vivement l'une et l'autre à échanger l'insulte et l'injure, à se saisir des moindres causes d'ombrage, et à être hautaines et intraitables lorsque se produisent des occasions mineures et accidentelles de dispute. D'où de fréquents conflits et des luttes envenimées, obstinées et sanglantes. La Nation, poussée par la mauvaise volonté et le ressentiment, entraîne parfois le Gouvernement à la Guerre, contre les meilleurs calculs de la politique. Le Gouvernement suit parfois l'inclination nationale, et adopte par passion ce que la raison rejette ; en d'autres circonstances, il fait servir l'animosité de la Nation à des projets hostiles nés de l'orgueil, de l'ambition et d'autres ressorts sinistres et pernicieux. Souvent la paix de la Nation, parfois même sa Liberté, en ont été victimes.

De la même manière, l'attachement passionné d'une Nation à telle autre engendre une variété de maux. Une sympathie pour la nation favorite, facilitant l'illusion d'un intérêt commun imaginaire quand n'existe aucun intérêt commun réel, et postulant les mêmes inimitiés, entraîne la première à participer aux querelles et aux Guerres de la seconde, sans justification ou motif adéquats : Elle conduit aussi à concéder à la Nation favorite des privilèges refusés à d'autres, qui blessent doublement la Nation concédante ; en la conduisant à se séparer sans nécessité de ce qu'elle aurait dû conserver ; et en excitant la jalousie, la mauvaise volonté et le désir de vengeance chez les nations auxquelles ces mêmes privilèges ont été

retirés : Et elle donne à des citoyens ambitieux, corrompus ou abusés (qui travaillent à la cause de la Nation favorite) la facilité de trahir ou de sacrifier les intérêts de leur propre pays sans honte, et parfois même avec popularité ; donnant l'apparence d'un sens vertueux de l'obligation, d'une déférence louable à l'opinion publique ou d'un zèle pour le bien public, à la base ou aux applications illusives de l'ambition, de la corruption ou de l'infatuation.

En tant que moyens de pénétration de l'influence étrangère, ces attachements sont particulièrement alarmants pour le Patriote éclairé et indépendant. Combien d'occasions offrent-ils de composer avec les factions domestiques, de pratiquer la séduction, de tromper l'opinion publique, d'influencer ou d'intimider les Conseils publics ! Un tel attachement, lorsqu'il émane d'une nation petite ou faible et se porte vers une Nation grande et puissante, condamne la première à être le satellite de la seconde.

Contre les ruses insidieuses de l'influence étrangère, la jalousie d'un peuple libre devrait être *constamment* éveillée ; puisque l'expérience et l'histoire prouvent que l'influence étrangère est l'un des maux les plus funestes du Gouvernement Républicain. Mais cette jalousie, pour être utile, doit être impartiale ; sinon, elle devient l'instrument même de cette influence qu'elle doit éviter, au lieu d'être le moyen de s'en défendre. Une partialité excessive pour une nation étrangère et un dédain excessif pour telle autre entraînent ceux qu'ils agitent à ne voir le danger que d'un côté, et servent à voiler et même à seconder l'influence de l'autre. Les Patriotes véritables, qui savent résister aux intrigues de la nation favorite, sont susceptibles de devenir suspects et odieux ; tandis que ses artifices et ses ruses usurpent les louanges et la confiance du peuple et le pousse à faire abandon de ses intérêts.

La Grande règle de conduite pour nous vis-à-vis des Nations étrangères, est d'étendre nos relations commerciales de manière à avoir avec elles la relation *politique* la moins étendue possible. Pour autant que nous ayons déjà souscrit des engagements à leur égard, remplissons-les en toute bonne foi. Ici, marquons un temps d'arrêt.

L'Europe a des intérêts fondamentaux, qui n'ont avec nous aucune relation, sinon très éloignée. Pour cette raison même, elle est engagée dans de nombreuses disputes, dont les causes nous sont essentiellement étrangères. Il n'est donc pas sage que nous nous impliquions, par des liens artificiels, dans les vicissitudes ordinaires de sa politique, ou les combinaisons ordinaires et les conflits de ses amitiés et de ses inimitiés :

Notre situation éloignée et distante nous invite et nous autorise à suivre une voie différente. Si nous restons un Peuple uni, sous un gouvernement efficace, le moment n'est pas loin où nous pourrons nous opposer aux dommages matériels causés par une intervention étrangère, et adopter l'attitude qui nous permettra de faire respecter scrupuleusement une neutralité que nous pouvons décider à tout moment ; où les nations belligérantes, dans l'impossibilité de s'imposer à nous, hésiteront à nous provoquer ; où nous pourrons choisir la paix ou la guerre, selon ce que nous Conseillera notre intérêt guidé par la justice.

Pourquoi abandonner les avantages d'une situation si particulière ? Pourquoi quitter notre terrain pour nous déplacer sur un terrain étranger ? Pourquoi, en mêlant notre destinée à celle de telle partie de l'Europe, lier notre paix et notre prospérité à l'Ambition, aux Rivalités, à l'Intérêt, à l'Humeur ou au Caprice de l'Europe ?

Notre véritable politique est de nous tenir éloignés des Alliances permanentes avec d'autres nations. Pour

autant, cependant, que nous ayons aujourd'hui la liberté de le faire, car je ne suppose pas qu'il faille manquer aux engagements pris (le principe selon lequel l'honnêteté est toujours la meilleure politique est selon moi applicable tant aux affaires publiques que privées). Je le répète donc, ces engagements doivent être observés dans leur sens véritable. Mais ils ne doivent pas être étendus.

En prenant soin de nous maintenir toujours, par des établissements appropriés, dans une position honorablement défensive, il nous est possible de nous reposer sur des alliances provisoires dans certaines situations extraordinaires.

L'harmonie et l'entretien de relations libres avec toutes les Nations sont recommandés par la politique, l'humanité et l'intérêt. Mais notre politique Commerciale elle-même devrait suivre une voie égale et impartiale : ne recherchant ni n'octroyant des faveurs ou des préférences exclusives ; consultant le cours naturel des choses ; diffusant et diversifiant par des moyens pacifiques les flux du Commerce, mais ne forçant rien ; établissant avec les Puissances qui y sont disposées, pour assurer au commerce un cours stable, définir les droits de nos Marchands, et permettre au Gouvernement de les défendre, des règles conventionnelles, les meilleures possibles étant donné les circonstances et l'opinion mutuelle : mais temporaires, et susceptibles d'être abandonnées ou modifiées ultérieurement, selon l'expérience ou les circonstances ; gardant constamment à l'esprit que c'est folie pour une Nation de rechercher les faveurs désintéressées d'une autre nation ; qu'elle doit payer d'une partie de son Indépendance tout ce qu'elle accepte de cette manière ; qu'en acceptant, elle se place elle-même dans la condition de donner des contreparties à ces faveurs nominales, et de se voir pourtant reprocher avec ingratitude de ne pas donner davantage. Il ne saurait y

avoir plus grande erreur que d'attendre ou d'escompter des faveurs réelles de Nation à Nation. C'est une illusion que l'expérience doit guérir, et qu'un juste orgueil devrait rejeter.

En vous offrant, mes chers Compatriotes, ces conseils d'un vieil ami affectionné, je n'ose espérer qu'ils produiront l'impression forte et durable que je souhaite ; qu'ils parviendront à contrôler le flot usuel des passions, ou à retenir notre Nature de suivre le cours qui a marqué jusqu'à maintenant la Destinée des Nations : mais si j'ose me flatter qu'ils puissent produire quelque bénéfice partiel, quelque bien occasionnel ; qu'ils puissent à de certains moments être rappelés pour modérer la furie de l'esprit de parti, prévenir les méfaits de l'intrigue étrangère, protéger des Impostures du prétendu patriotisme ; cette espérance me récompensera alors de la sollicitude que j'ai eue de votre bien-être, et qui les a dictés.

Dans quelle mesure, dans l'accomplissement de mes Devoirs officiels, j'ai été guidé par les principes qui viennent d'être énoncés, les Archives publiques et les autres traces de ma conduite en apporteront le témoignage à Vous et au monde. Quant à moi, ma conscience m'assure que j'ai tout du moins cru être guidé par eux.

Concernant la Guerre en Europe, ma Proclamation du 22 avril 1793⁴ forme l'index à mon Plan. Sanctionnée par vos votes et par ceux de vos Représentants dans les deux Chambres du Congrès, l'esprit de cette mesure m'a continuellement gouverné, sans que j'aie subi l'influence d'aucune tentative destinée à m'en détourner ou à m'effrayer.

⁴ Proclamation établissant la neutralité des États-Unis dans le conflit opposant la France à l'Angleterre.

Après examen délibéré, et avec l'aide des meilleures lumières que j'aie pu obtenir, je suis heureux que notre Pays, en cette situation particulière, ait eu le droit de prendre, conduit par son devoir et par son intérêt, une position Neutre. L'ayant prise, j'ai déterminé, dans la mesure où elle dépendait de moi, de m'y tenir, avec modération, persévérance et fermeté.

Il n'est pas nécessaire de détailler ici les considérations qui militent pour le droit de tenir cette conduite. J'observerai simplement que, selon ma compréhension de cette affaire, ce droit, loin d'être refusé par aucun des Belligérants, a été virtuellement admis par tous.

Le devoir de tenir une position Neutre peut être déduit de l'obligation que la justice et l'humanité imposent à chaque Nation, dans les cas où celle-ci est libre d'agir, de maintenir inviolées les relations de Paix et d'amitié envers les autres Nations.

L'intérêt d'observer cette conduite sera mieux formulé à partir de vos propres réflexions et votre propre expérience. J'ai agi pour ma part sous l'effet d'une raison déterminante, ayant choisi de m'efforcer de laisser le temps à notre pays d'établir et de développer ses institutions encore récentes, et de progresser sans heurt vers le degré de force et de cohérence qui lui sont nécessaires pour disposer, au plan humain, des moyens d'influer sur sa propre fortune.

Passant en revue les incidents de mon Administration, je n'ai pas eu conscience d'avoir commis des erreurs intentionnelles. Je suis néanmoins trop conscient de mes défauts pour ne pas juger probable d'avoir commis plusieurs erreurs. Quelles qu'elles soient, je prie avec fervor le Tout Puissant d'écarter ou d'amoindrir les maux qu'elles peuvent occasionner. J'emporterai aussi avec moi l'espoir que mon Pays ne cessera pas de les considérer

avec indulgence ; et qu'après quarante-cinq années de ma vie consacrées à son Service avec droiture, les fautes dues à mon incompetence seront consignées à l'oubli, comme je le serai bientôt moi-même aux Demeures du repos.

Me reposant sur sa bienveillance en ceci comme en d'autres choses, et poussé par cet amour fervent si naturel pour un Homme qui voit en lui son sol natal et celui de ses pères depuis plusieurs générations ; j'attends avec bonheur la retraite qui me permettra d'accéder sans mélange à la joie de prendre part, au milieu de mes concitoyens, aux effets que procurent des Lois bonnes sous un Gouvernement libre, objet favori de mon affection et récompense heureuse, j'en suis certain, des soins, des travaux et des dangers que nous avons partagés.

George WASHINGTON.
(Traduit de l'anglais par Philippe Blanc.)